|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réflexion 2 - Identifier des clauses déséquilibrées | | |
| **Durée** : 20’ | Homme avec un remplissage uniouHomme et femme avec un remplissage uni | Source |

**Travail à faire**

Après avoir lu le document, répondez aux questions suivantes.

1. Depuis quand les clauses déséquilibrées sont interdites en droit commercial ?
2. Quelle est la première condition requise qu’une clause soit déséquilibrée ?
3. Quelle est la deuxième condition requise qu’une clause soit déséquilibrée ?
4. En quoi l’exemple (d) est-il déséquilibré ?

**Doc. 1  Contrats commerciaux : attention aux clauses déséquilibrées**

Source : https://www.beaboss.fr/ | Xavier Henry & André Bricogne, avocats, cabinet Henry & Bricogne le 25 juil. 2019

*smolaw11 - stock.adobe.com*

**Depuis 2008, les clauses " significativement déséquilibrées " dans les contrats commerciaux sont interdites lorsqu'elles sont imposées par la partie forte au contrat. Retour sur cette interdiction, parfois méconnue, qui a été réformée le 24 avril 2019.**

En 2008, lorsque la loi a interdit les clauses déséquilibrées dans les contrats entre commerçants, il s'agissait d'une innovation car la sanction de telles clauses, qui s'apparentent à des clauses abusives, n'existait pas dans les relations entre commerçants. L'interdiction des clauses abusives était en effet limitée aux relations entre professionnels et consommateurs. Examen des conditions légales de l'interdiction et des sanctions qui peuvent être lourdes et qui ont été clarifiées par une ordonnance du 24 avril 2019.

## Deux conditions à l'interdiction : la soumission et le déséquilibre significatif

L'article L. 442-1, I, 2° du code de commerce interdit à un producteur, distributeur ou prestataire de services de **soumettre** **un partenaire contractuel à des obligations créant un déséquilibre significatif dans les droits et obligations des parties**. Pour qu'une clause ou un contrat soit illicite, il faut donc d'abord qu'une des parties ait été contrainte de s'y soumettre

Pour se plaindre d'une clause déséquilibrée, **la partie au contrat la plus faible doit démontrer l'existence d'un rapport de force inégal entre les parties**. Par exemple, une partie se trouve en position de faiblesse lorsqu'elle ne peut pas prendre le risque de ne pas conclure le contrat proposé. Cependant, la jurisprudence juge parfois qu'il ne peut pas y avoir soumission si la partie faible a accepté sans discussion la clause ou le contrat déséquilibré même en cas de rapport de force inégal. Une négociation doit avoir été demandée et avoir été refusée.

Ensuite, il faut que la ou les clauses soient **significativement déséquilibrées.**Une clause « un peu » déséquilibrée ne devrait donc pas être considérée comme illicite.

## Quelques exemples de clauses jugées significativement déséquilibrées

À été jugée significativement déséquilibrée la clause :

1. prévoyant des pénalités lorsque le taux de service (écart de quantités entre les commandes et les livraisons) que doit respecter le fournisseur est inférieur à 98,5 %.
2. excluant systématiquement l'application des conditions générales de vente des fournisseurs au profit des conditions d'achat du distributeur.
3. comportant des délais de paiement non réciproques plus favorables pour l'une des parties.
4. selon laquelle le fournisseur s'engage à reprendre les produits invendus en fin de saison et donc à assumer les risques de distribution à la place du distributeur.
5. par laquelle une partie dispose d'un taux d'escompte anormalement élevé en cas de paiement anticipé de la facture, masquant ainsi une réduction de prix substantielle.

**Réponses**

1. **Depuis quand les clauses déséquilibrées sont interdites en droit commercial ?**
2. **Quelle est la première condition requise qu’une clause soit déséquilibrée ?**
3. **Quelle est la deuxième condition requise qu’une clause soit déséquilibrée ?**
4. **En quoi l’exemple (d) est-il déséquilibré ?**